



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz
CONSEIL COMMUNAL

Le 2 juillet 2008

Préavis no 16/2008 concernant
la création du préau nord du collège
de La Chiésaz et d'un parking au
sentier Derrière-le-Four.

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz du 30 juin 2008 présidée par Monsieur Guy Marti, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz, vu le préavis N° 16/2008, ouï le rapport de la commission chargée de son étude.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté par 35 oui moins 2 non et 14 abstentions les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires
- octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 765'000.-
- amortir cet investissement sur une durée de 20 ans au maximum.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 30 juin 2008.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Guy Marti



La secrétaire

Valérie Willemin